



## CIRCULAIRE DE RENTREE

Merci de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner en inscrivant ou réinscrivant vos enfants dans notre établissement. Voici quelques indications concernant la rentrée.

### 1 – DATES DE LA RENTREE

#### ACCUEIL

##### ■ COLLEGE

- Sixième : Mardi 1<sup>er</sup> Septembre de 10H00 à 15H30.
- Cinquième : Mardi 1<sup>er</sup> Septembre de 09H00 à 11H00 (*Pas de cours l'après-midi*)
- Quatrième : Mardi 1<sup>er</sup> Septembre de 13H30 à 15H30.
- Troisième : Mardi 1<sup>er</sup> Septembre de 14H30 à 16H30.

##### ■ LYCEE

- Seconde : Mardi 1<sup>er</sup> Septembre de 13H00 à 15H00
- Première : Mardi 1<sup>er</sup> Septembre de 14H00 à 16H00
- Terminale : Mardi 1<sup>er</sup> Septembre de 15H00 à 17H00

Remarque : La journée spéciale d'intégration 2<sup>nd</sup>e aura lieu à une date communiquée à la rentrée.

### 2 – EMLACEMENT DES LOCAUX ET DES SERVICES

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Les Services de Direction, de Secrétariat et de Comptabilité sont situés au n°28 de la rue Voltaire.

☎ 03.29.79.02.88 de 08H à 12H et de 13H30 à 17H pendant le temps scolaire, sauf week-end et jours fériés - ✉ [accueil@jpji.fr](mailto:accueil@jpji.fr)

|                            |   |                          |
|----------------------------|---|--------------------------|
| CHEF D'ETABLISSEMENT       | : | M. Damien WODEY          |
| DIRECTEUR ADJOINT / CPE    | : | M. Thierry SARNACKI      |
| ASSISTANTE DE DIRECTION    | : | Mme Estelle SADAK        |
| COORDINATRICE VIE SCOLAIRE | : | Mme Sandra AMBROISE      |
| ATTACHE DE GESTION         | : | M. Alain THIROUX         |
| ASSISTANT DE GESTION       | : | M. Jean-François DILLIER |

L'Etablissement est fermé du Vendredi 10 juillet au soir au Lundi 24 Août au matin.

### 3 – HORAIRES

L'établissement accueille les élèves de 7H30 à 17H45, le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7H30 à 11H40 le mercredi.

Les horaires de cours sont les suivants :

- Collège : 8H05 – 11H40 ou 12H30 pour certaines classes (tous les matins) et 13H30 – 17H05 (tous les après-midis sauf le mercredi).
- Lycée : 08H05 – 12H30 (tous les matins – sauf mercredi : 11H40) et 13H30 – 17H05 (tous les après-midis sauf le mercredi).

### 4 – LIVRES – FOURNITURES – LOCATION CASIERS

#### LYCEE

Un PC Grand Est sera remis aux 2ndes et nouveaux élèves courant septembre, une charte devra être signée en double exemplaire en amont pour obtenir le PC.

Les livres numériques seront gérés par l'établissement et ne sont plus à être achetés par les familles !  
Les fournitures seront précisées à la rentrée par les professeurs.

#### COLLEGE

Les livres sont prêtés par l'établissement, ils doivent être couverts et rendus en bon état à la fin de l'année scolaire. **La liste des fournitures est envoyée via Ecoledirecte sur votre messagerie ainsi que dans l'onglet « Documents ».** Vous pouvez également retrouver ces documents sur le site de l'établissement : <http://www.jpil.fr> (dans l'onglet « Informations pratiques »).

Pour éviter les problèmes de vol pendant la pause du déjeuner, tous les élèves demi-pensionnaires du collège bénéficieront d'un casier pour y déposer leurs livres et leur matériel scolaire (location 12 € pour l'année prélevée sur la facture). Prévoir un cadenas. L'attribution des casiers se fera sous un délai de 15 jours après la rentrée par le bureau de la vie scolaire.

### 5 – REGIME DES ELEVES

Les élèves du Collège La Croix et du Lycée Saint-Louis sont inscrits sous l'un des deux régimes suivants : externe ou demi-pensionnaire

- Les élèves externes quittent l'établissement à la fin de chaque demi-journée de cours. Ils peuvent manger occasionnellement au self. Les parents devront alors les inscrire la veille ou le jour J avant 10H via *leur compte Ecoledirecte en cliquant sur les liens disponibles sur la page d'accueil* ; dans ce cas, les collégiens ne sont pas autorisés à sortir. Les lycéens peuvent l'être selon les vœux des parents en début d'année

Tout changement de régime temporaire ou définitif, doit être signalé par écrit.

- Les élèves demi-pensionnaires prennent obligatoirement leur repas dans l'établissement (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Exceptionnellement, ils peuvent ne pas le prendre en donnant une autorisation de sortie écrite (via Ecoledirecte) au bureau de la vie scolaire.

Au collège, ils ne sont pas autorisés à sortir entre 11H40 et 13H30.

Au lycée, ils peuvent, selon autorisation des parents, sortir après le déjeuner.

Un formulaire relatif aux autorisations de sortie et choix du régime sera envoyé sur le compte parents Ecoledirecte à la rentrée.

## 6 - SELF

- Personnes concernées :
  - Elèves demi-pensionnaires
  - Elèves externes, de manière occasionnelle
  - Parents qui le souhaitent (*inscription à la Comptabilité*)
  - Personnel de l'Ensemble Scolaire Jean-Paul II
- Prix du repas :
  - Pour les collégiens : Self Rapide ou Restauration-Self : 7,65 €
  - Pour les lycéens : Restauration-Self : 7,65 € et Self Rapide :  
le prix total dépend de la commande des articles par les élèves.

● Fonctionnement : La gestion des repas des élèves est informatisée. Chaque élève dispose d'un Porte-Monnaie Cantine (P.M.C) et d'une carte avec un code barre. A chaque passage au self, le repas est débité sur le P.M.C. Une facture est établie entre le 20 et 25 de chaque mois.

## 7 - BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE

Les absences et retards des élèves doivent être signalés dès 7H30 au bureau de la vie scolaire au 03.29.79.02.88 (choix n°1) ou en envoyant un message via Ecoledirecte uniquement au Bureau la Vie Scolaire en donnant impérativement le motif (le motif « raison personnelle » ou équivalent, n'est pas accepté car l'établissement doit s'assurer de la recevabilité de l'absence au regard de l'obligation scolaire. La confidentialité est assurée aux familles. Ils devront être régularisés par la suite. Ne pas envoyer de mails sur la messagerie de l'établissement pour signaler absence, retard ou demander des autorisations d'absence (ils ne seront pas pris en compte).

Notes, absences, retards et informations concernant la vie scolaire seront disponibles sur le site **Ecoledirecte** à l'aide de vos identifiants personnels.

## 8 - ASSOCIATION SPORTIVE

Les élèves qui souhaitent participer aux activités de l'association sportive retireront une fiche d'inscription auprès des professeurs d'EPS et la leur remettront à la rentrée (*lors du cours d'EPS*).

## 9 - ASSURANCE ACCIDENT

Les parents ne laisseront à leurs enfants ni fortes sommes d'argent, ni objets de grande valeur. L'Etablissement ne peut être tenu pour responsable de la perte ou du vol de cet argent ou de ces objets.  
Tous les élèves sont assurés en INDIVIDUELLE **ACCIDENTS CORPORELS** par la Mutuelle Saint-Christophe, non seulement sur le temps scolaire à l'intérieur de l'établissement, mais également hors temps scolaire et à l'extérieur de l'établissement.

## 10 - COMMUNICATION - INFORMATIONS

J'attire votre attention sur le fait que nous communiquons essentiellement par l'intermédiaire d'ECOLEDIRECTE (messagerie, notes, informations journalières, agenda, restauration, facturation,...) par conséquent je vous demande donc de consulter notre plateforme au minimum trois fois par semaine. **Les parents doivent se connecter avec leurs codes individuels (un par parent) et les élèves avec leurs codes « Elèves » (les nouveaux élèves auront leurs codes à la rentrée par l'intermédiaire de leur professeur principal).**

Les bulletins semestriels, certificats de scolarité et factures seront à télécharger ou à imprimer par les familles sur ce site. L'établissement ne fait pas d'envoi par courrier et ne délivrera pas de duplicata.

**Les compositions de classes sont liées aux contraintes de l'Education Nationale et au fonctionnement propre de l'établissement, en conséquence, aucun changement ne sera accepté.**

## 11 - CAMBRIDGE

Pour les élèves concernés, la remise des diplômes CAMBRIDGE PET et FCE aura lieu le **vendredi 11 septembre 2026 à 17H45 à la Chapelle.** Les parents sont conviés.

## 12 - CALENDRIER DES VACANCES 2026 / 2027

- TOUSSAINT : Du Vendredi 16 OCTOBRE 2026 après les cours au Lundi 2 NOVEMBRE 2026 au matin.
- NOEL : Du Vendredi 18 DECEMBRE 2026 après les cours au Lundi 4 JANVIER 2027 au matin.
- HIVER : Du Vendredi 19 FEVRIER 2027 après les cours au Lundi 8 MARS 2027 au matin.
- PRINTEMPS : Du Vendredi 16 AVRIL 2027 après les cours au LUNDI 3 MAI 2027 au matin.
- Pont de l'Ascension : Du MERCREDI 5 MAI 2027 après les cours au Lundi 10 MAI 2027 au matin.
- FIN D'ANNEE : Vendredi 2 JUILLET 2027 après les cours.

Le Chef d'Etablissement,  
**D. WODEY**

